

Les équipes de l'AGUIPE se tiennent à votre disposition pour toutes questions ou préoccupations. N'hésitez pas à les contacter.

Vous remerciant pour votre compréhension et coopération dans cette démarche visant à renforcer l'intégrité et l'efficacité de notre système d'emploi, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre salutation distinguée.



[Signature]
Alpha Bacar BARRY

Guinée





N° 055 / METFPE/CAB/2024

Conakry, le 22 JAN 2024

Le Ministre

A

L'attention de tous les employeurs des secteurs privés et assimilés de la République de Guinée.

Objet : Annonce de l'expiration des permis de travail, non biométriques, au 31 décembre 2023.

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, je tiens à informer l'ensemble des employeurs des secteurs privés et assimilés de la République de Guinée qu'à compter du **31 décembre 2023**, tous les anciens permis de travail non biométriques, délivrés avant le **1^{er} juin 2023**, sont considérés comme expirés.

Cette décision a été prise dans le cadre des efforts continus du gouvernement en vue d'améliorer et de renforcer notre système de gestion des permis de travail, conformément aux normes internationales et dispositions réglementaires applicables. L'introduction des permis de travail biométriques vise à garantir une meilleure sécurité et une gestion plus efficace des informations liées à l'emploi dans notre pays.

Par conséquent, tous les employeurs dans les secteurs privés et assimilés sont invités à prendre les mesures idoines pour mettre à jour les permis de travail de leur employé.

Les demandes de renouvellement doivent être déposées à l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) avant le 31 mars 2024. Passé ce délai, une pénalité de 50% du montant du tarif, en fonction du type de permis, sera appliqué.

Les informations détaillées sur la procédure de renouvellement et les documents requis sont disponibles sur le site web officiel de l'AGUIPE : info@agupe.gov.gn. Il est impératif que tous les employeurs dans les secteurs privés et assimilés se conforment à ces directives afin d'éviter tout désagrément lié à la non-conformité.



Taouyah Rogbané Corniche Nord - Commune de Ratoma
BP : 6278 Conakry République de Guinée
Email : infos@metfp.gov.gn Tél : 611 25 99 99


Guinée
www.guinee.gn